

D.E.S.S. en musique, option accompagnement au piano (Diplôme d'études supérieures spécialisées)

Programme de 2^{ème} cycle Numéro de programme : 2-605-1-4 Numéro de version : Version 00 (H19)

Structure du programme : <https://admission.umontreal.ca/programmes/dess-en-musique-accompagnement-au-piano/structure-du-programme/>

Faculté de musique

Université  de Montréal et du monde.

1 ^{re} année			Diplomation (Réception du diplôme entre 8 et 9 mois)
Automne (1 ^{er} trimestre)	Hiver (2 ^{ème} trimestre) ¹	Été (3 ^{ème} trimestre)	Moyenne minimale de 3.3/4.3
Inscription au statut <i>plein temps obligatoire</i> ²			Segment 70
Bloc 70A – Obligatoire <i>Tutorat Piano 1</i> (3 crédits)	Bloc 70A – Obligatoire <i>Tutorat Piano 2</i> (3 crédits)	Bloc 70D – Obligatoire <i>MIN6800 Récital final</i> ³ (12 crédits)	Bloc 70A : Obligatoire – 9 crédits <i>MIN6954 Séminaire d'acc. vocal et instrumental</i> <i>MUI6253A Tutorat Piano 1</i> <i>MUI6253B Tutorat Piano 2</i> Bloc 70B : Option – 6 crédits <i>Selon l'offre de choix de cours d'ensemble</i> Bloc 70C : Option – 3 crédits <i>MUS6107 Séminaire jeu pianistique</i> Bloc 70D Récitals : Obligatoire – 12 crédits <i>MIN6800 Récital</i>
Bloc 70C – Option <i>MIN6954 Séminaire d'acc. vocal et instrumental</i> (3 crédits)	Bloc 70C – Option <i>MUS6107 Séminaire jeu pianistique</i> (3 crédits)		
Bloc 70B – Option <i>Cours d'ensemble</i> (1 à 2 crédits)	Bloc 70B – Option <i>Cours d'ensemble</i> (1 à 2 crédits)		
Bloc 70B – Option <i>Cours d'ensemble</i> (1 à 2 crédits)	Bloc 70B – Option <i>Cours d'ensemble</i> (1 à 2 crédits)		
≈ 9 crédits	≈ 9 crédits	12 crédits	Total : 30 crédits

¹ Les trimestres 1 et 2 peuvent être inversés si le début des études est au trimestre d'hiver.

² L'inscription à un minimum de 2 trimestres de scolarité au statut plein temps est obligatoire.

³ Récital final, durée de 60 minutes. **Le programme de récital** doit toujours être remis le **1^{er} du mois précédent le mois du récital** (ex : 1^{er} avril pour un récital le 15 mai.) Lors du récital final, des **notes de programme** ainsi qu'un **texte explicatif** de deux pages sur la démarche comme interprète doivent être remis en même temps que le programme du récital. L'inscription à ce sigle ne se fera qu'une fois le dépôt initial fait (récital final ou thèse).